



Le Choletais

L'audace pour réussir

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

SEANCE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2016

XXXXX

Le dix neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le treize décembre deux mille seize, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Jean-Paul BOISNEAU, Alain PICARD, Michel CHAMPION, Marc GENTAL, Isabelle LEROY, Alain BRETEAUDEAU, Guy SOURISSEAU, Jean-Paul OLIVARES, Florence DABIN, Roger MASSÉ, Marc MAUPPIN, Jacques BOU, Cédric VAN VOOREN : Vice-Présidents.

Michel BONNEAU, Jean-Paul BREGEON, Pierre-Marie CAILLEAU, Jackie GELINEAU, Florence JAUNEAULT, Jean LELONG, Sylvie ROCHAIS : Conseillers délégués.

Guy BARRÉ, Jean-François BAZIN, Jean-Michel BOISSINOT, Yolaine BOSSARD, André CERQUEUS, Nicolas CLERTEAU, Marina DEFOIS, Jacqueline DELAUNAY, Maurice DILÉ, Hubert DUPONT, Michel FERCHAUD, Muriel FORTTEL, Anne GRAVELEAU-HARDY, Magalie GREAU, Josette GUITTON, Elisabeth HAQUET, Annick JEANNETEAU, Simone POUPARD, Florence RAIMBAULT, Patricia RIGAUDEAU, Laurence TEXEREAU, Jean-Marc VACHER, Françoise VALETTE-BERNIER : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Marc GREMILLON : Vice-Président.

Frédéric PAVAGEAU (Ayant donné procuration à John DAVIS), Sylvain SENECAILLE : Conseillers délégués.

Christine CHARRIER (Ayant donné procuration à Simone POUPARD), Xavier COIFFARD, Marie-Odile EDOUARD, Christophe MENUET, Joelle POUDRE (Ayant donné procuration à Pierre-Marie CAILLEAU), Chantal RIPOCHE (Ayant donné procuration à Jean-Paul OLIVARES) : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 21 novembre 2016 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 485 à n° 560 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donnée.

X - BUREAU

0-1 – AVIS SUR L'AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES MAGASINS A LA SEGUINIÈRE POUR L'ANNEE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'émettre un avis favorable conformément à l'article L. 3136-26 du code du travail, à l'ouverture de tout commerce de détail sur la commune de La Séguinière les 15 janvier, 22 janvier, 12 mars, 2 juillet, 9 juillet, 8 octobre, 10 décembre et 17 décembre 2017.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Enseignement supérieur

I-1 – CARREFOUR DE L'ORIENTATION - CONVENTION AVEC LES EXPOSANTS ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver les termes de la convention-type à conclure avec les établissements choletais, régionaux, nationaux, les organismes de formation continue, les associations, les organisations professionnelles de Maine et Loire et les entreprises partenaires, présents au Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise les 19, 20 et 21 janvier 2017, et fixant les conditions d'accès et de participation des exposants.

Article 2 : d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Cholet et la Communauté d'Agglomération du Choletais pour l'organisation de la 8^{ème} édition du Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise.

Ressources humaines

I-2 – MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL DU CCAS DE CHOLET AUPRES DE LA CAC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de prendre acte de la mise à disposition partielle de deux agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Cholet auprès de la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) selon les modalités suivantes :

- le Chef de Service Petite Enfance à hauteur de 20 % ETP,
 - son Assistante Petite Enfance à hauteur de 50 % ETP,
- moyennant le remboursement des heures effectuées.

Article 2 : d'approuver les conventions de mise à disposition afférentes conclues avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cholet, pour une période de trois ans renouvelables.

I-3 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA CAC AUPRES DU CCAS ET DE LA VILLE DE CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de prendre acte de la mise à disposition partielle de deux agents de la CAC :

- le Directeur de la Direction de la Famille, Petite Enfance et Cohésion Sociale à hauteur de 30 % d'un Equivalent Temps Plein (ETP) auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de 20 % d'un ETP auprès de la Ville de Cholet,
 - et son assistante de direction selon les mêmes modalités,
- moyennant le remboursement des heures effectuées.

Article 2 : d'approuver les conventions de mise à disposition afférentes conclues avec le CCAS et la Ville de Cholet pour une période de trois ans renouvelables.

I-4 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de procéder aux créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Éducation	Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle		1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs	Changement de direction de rattachement, les missions restant similaires (bourses intercommunales conseil de développement)	20/12/16
			1 emploi du cadre d'emplois des adjoints d'animation (13,08/35 ^{ème})	Pérennisation d'un dispositif d'animation de la vie étudiante, suite à réaffectation des missions de l'agent affecté au profit de la Direction de la Communication	01/01/17

Direction de la Famille, de la Petite Enfance et de la Cohésion Sociale	Relais Assistantes Maternelles (RAM)		2 emplois du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Création pour ajuster les postes en fonction du nombre d'assistantes maternelles (financement par la CAF)	01/01/17
---	--------------------------------------	--	---	---	----------

Finances et Budget

I-5 – REGIE D'AVANCES ANIMATION SPORTS LOISIRS - REMISE GRACIEUSE ET APUREMENT DU DEFICIT SUITE A UN VOL

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Martine BÉDUNEAU, régisseur, et de combler le déficit de la régie d'avances à hauteur de 374,29 €.

Prospectives et recherche de financement et de recettes

I-6 – PLANTATIONS DE HAIES BOCAGERES 2017 - BASSIN VERSANT DU CAPTAGE DE RIBOU - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès du Conseil Départemental de Maine et Loire, une aide aussi élevée que possible pour l'opération de plantations de haies s'inscrivant dans le programme de reconquête du bocage choletais et de la qualité de l'eau du captage de Ribou.

Article 2 : d'approuver le plan de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-6)

I-7 – ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE 2017 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès du Département de Maine et Loire, une aide financière aussi élevée que possible, au titre du schéma départemental d'aménagement touristique, pour l'entretien des 36 kilomètres de sentiers de randonnée situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais et inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-7)

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création et commercialisation des zones économiques

II-1 – ZONE DE GRAND VILLAGE A TREMENTINES - CESSION A LA SOCIETE TRANSMATECH

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la société Transmatech ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré ZR 90p pour 9 500 m² environ (surface à parfaire par un bornage), situé zone de Grand Village à Trémentines, sur la base d'un prix de 10,50 € HT/m². Le prix de cession sera majoré de la TVA selon le taux et les modalités applicables au jour de la cession.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

(cf. annexe II-1)

II-2 – ZONE DU PARC V A SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS - VENTE DE TERRAIN A LA SARL BLOUIN CHARRIER

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession de la parcelle AL 284 de 1 497 m², zone du Parc V à Saint-Christophe-du-Bois, à la SARL BLOUIN CHARRIER ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, sur la base de 18 € HT le m². Le prix de cession sera majoré de la TVA selon le taux et les modalités applicables au jour de la cession.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte préparatoire ou nécessaire à cette opération.

(cf. annexe II-2)

II-3 – ZONE DU CORMIER IV A CHOLET - VENTE DE TERRAIN A LA SOPIC OUEST - ILOT 4

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (46 " Pour ", 3 " Abstention ") décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la société SOPIC OUEST, ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un bien cadastré HO 578 et 581, zone du Cormier IV à Cholet, pour une surface de 3 579 m², sur la base d'un prix ferme de 25 € HT le m², le prix de cession étant majoré de la TVA selon le taux et les modalités applicables au jour de la cession, sous réserve des conditions suspensives suivantes :

- obtention d'un permis de construire purgé de tout recours,
- obtention d'une autorisation d'exploitation commerciale purgée de tout recours,
- que les études de sols et sous-sols ne révèlent pas de pollution ni n'empêchent des fondations normales à des coûts normaux,
- obtention des financements bancaires nécessaires à cette opération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte préparatoire ou nécessaire à la vente.

(cf. annexe II-3)

Divers

II-4 – ZONE DE LA LANDE A TOUTLEMONDE - RACHAT DE CREDIT-BAIL PAR LA SARL GROLLEAU PERE & FILS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'autoriser le rachat par la SARL Grolleau Père & Fils, ou toute personne morale qu'elle jugerait devoir se substituer à elle, d'un ensemble immobilier situé sur la Commune de Toutlemonde et cadastré AD 140, 141, 142, 143, 145, 288 et 305.

Article 2 : de fixer le prix de cession, conformément au contrat de crédit-bail, de la manière suivante :

- 0,15 € au titre du capital restant dû, conformément au crédit-bail,
- 1 026 € au titre des diagnostics obligatoires préalables à la vente,
- 21 333,11 € au titre de la régularisation de TVA due par l'acquéreur, dans le cas où celui-ci ne serait pas dans la situation de dispense de TVA telle que prévue à l'article 257 Bis du code général des impôts.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à cette transaction.

(cf. annexe II-4)

III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

Animation Sports Loisirs

III-1 – INSCRIPTION AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DE LA CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE ET LOIRE - AVENANT N° 1 - EXTENSION DU POSTE DE COORDINATION ENFANCE DE CHOLET ANIMATION ENFANCE ET ACCUEIL LOISIRS PLURIEL

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver l'avenant n° 1 au Contrat Enfance Jeunesse passé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2015-2018 ayant pour objet d'inscrire le développement des moyens de coordination enfance des accueils de loisirs de Cholet Animation Enfance ainsi que l'accueil Loisirs Pluriel au sein de ce contrat.

III-2 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE ET LOIRE - AVENANT 2016-01

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de l'avenant 2016-01 à la convention 2016/2017 d'objectifs et de financement, à compter du 1^{er} septembre 2016, d'une prestation de service pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires du Puy-Saint-Bonnet, conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire.

IV - CULTURE

Spectacle vivant

IV-1 – GESTION ET EXPLOITATION DU JARDIN DE VERRE - MODE DE GESTION - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la salle de spectacle Jardin de Verre, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2018, et d'autoriser le lancement de la procédure correspondante.

Article 2 : d'adopter les caractéristiques générales du service public de gestion et d'exploitation de la salle de spectacle Jardin de Verre.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Musées

IV-2 – MUSEES DE CHOLET - RECAPITULATIF DES DONS DE L'ANNEE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'accepter les dons d'objets de collection reçus par les musées choletais en 2016, sur la base de la liste ci-annexée.

(cf. annexe IV-2)

V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Habitat

V-1 – AIDE FINANCIERE AU LOGEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'accorder une subvention d'un montant maximum de 134 000 € à Sèvre Loire Habitat, pour le financement d'une opération portant sur la réhabilitation de cinquante logements sociaux situés dans le quartier Favreau à Cholet, et d'approuver la convention afférente.

Développement durable

V-2 – RAPPORT DE SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article unique : de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2015.

Négociation foncière et patrimoniale

V-3 – DESAFFECTATION ET RESTITUTION DE BIENS DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL SUITE A LA FERMETURE DES ECO-POINTS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de constater la désaffectation de la compétence " Gestion des déchets " des immeubles désignés ci-dessous et sur lesquels étaient construits les éco-points.

Communes	Adresse	Référence cadastrale Convention remise de biens	Date convention de remise d'équipements	Parcelles à désaffecter	Surface parcelles (m ²)
Chanteloup-les-Bois	rue Charles de Gaulle	AK 439 (p)	15/03/99	AK 461	1393
La Séguinière	chemin de la Fontaine	E 1033, 1153 et 1155	25/06/02	E 1033	680
				E 1153	1200
				E 1155	440
Nuaillé	rue de la Caille	AB 144	16/03/95	AB 293p	780

Article 2 : d'approuver la restitution en l'état desdits immeubles aux communes concernées.

Article 3 : de constater cette restitution par la rédaction de procès verbaux.

VI - ENVIRONNEMENT

Espaces Naturels et Ruraux

VI-1 – OPERATION INCITATIVE - PLANTATION DE HAIE BOCAGERE SUR LE BASSIN VERSANT DU CAPTAGE DE RIBOU

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention à intervenir avec la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire relative à l'opération incitative de plantations de haies bocagères sur le bassin versant du captage de Ribou jusqu'au 18 novembre 2017, renouvelable deux fois par période d'un an soit jusqu'au 18 novembre 2019.

VI-2 – CHARTE DES PAYSAGISTES " OBJECTIF ZERO PESTICIDE " SUR LES BASSINS VERSANTS DES CAPTAGES DE RIBOU ET DE LA RUCETTE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la charte des paysagistes " Objectif zéro pesticide ", sur les bassins versants des captages de Ribou et de La Rucette.

VI-3 – POLLINARIUM SENTINELLE - CONTRAT DE COLLABORATION DE LICENCES DE SAVOIR-FAIRE ET DE MARQUE AVEC L'ASSOCIATION DES POLLINARIUMS SENTINELLES DE FRANCE (APSF)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le contrat de collaboration de licences, de savoir-faire et de marque avec l'Association des Pollinariums Sentinelles de France et la Ville de Cholet, pour une durée de 5 ans et un montant annuel de 100 € HT.

Assainissement

VI-4 – APPROBATION DU PROJET DE PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE - COMMUNE DE TREMENTINES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver le projet de plan de zonage d'assainissement collectif et non-collectif de Trémentines.

Article 2 : de soumettre ces documents à l'enquête publique.

(cf. annexe VI-4)

PLANTATION DE HAIES BOCAGERES – année 2017
SUR LE BASSIN VERSANT DU CAPTAGE DE RIBOU

Plan prévisionnel de Financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
- Plantations et protections	25 000,00 €	- Conseil Départemental	17 500,00 €
		- Bénéficiaires	7 500,00 €
TOTAL TTC	25 000,00 €	TOTAL TTC	25 000,00 €

ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE 2017
 PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE
 ET DE RANDONNEE

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Travaux d'entretien et de balisage :		Département de Maine et Loire	4 620 €
- sentiers inscrits au PDIPR	11 550 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	32 880 €
- autres sentiers	25 950 €		
TOTAL	37 500 €	TOTAL	37 500 €

...DIFICATION DU PARCELAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Commune : 49355
Trémervilles

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

Par

Section : ZR
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P5
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 18/08/2005

CERTIFICATION

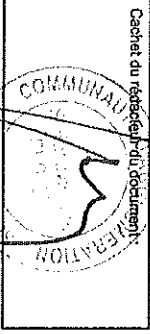
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les données qui ont servi de base au plan
B - En conformité d'un plan de bornage
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie
d'origine, dressé le 9 Juin 2016, par M. Jacques VRIENON
généraliste à CHOLET

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au cas de la chambre 6463
A le

Casier du récolement (du document)



Document dressé par

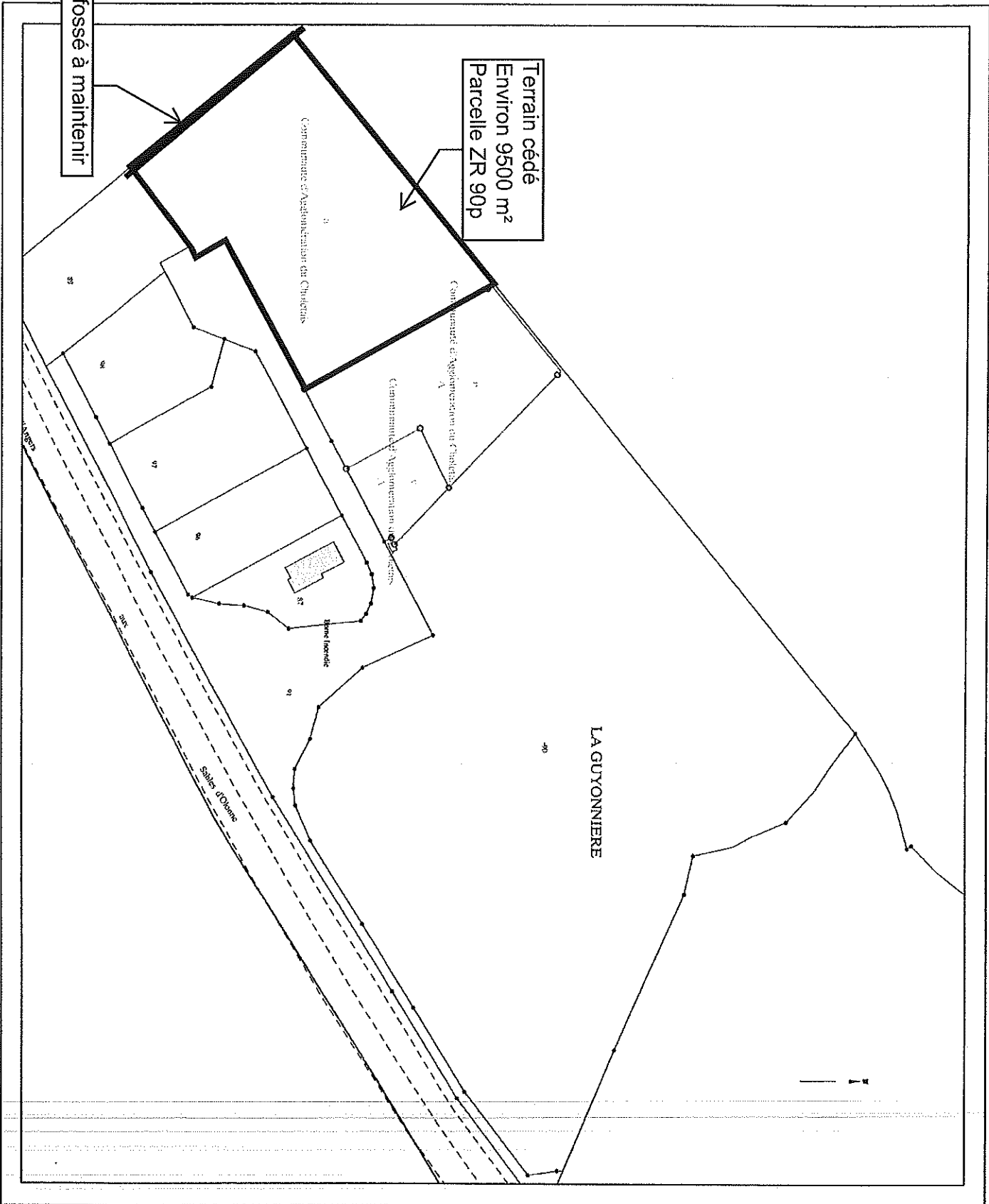
Jacques VRIENON

à : CHOLET

Date : 15/05/2016

Signature :

(1) Boyer les mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (dans le cas de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir rédigé eux-mêmes le plan.
(2) Juste ou la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou arpenteur géomètre) ou la personne agréée (arpenteur géomètre expert, arpenteur, géomètre ou arpenteur géomètre) ou la personne agréée (arpenteur géomètre expert, arpenteur, géomètre ou arpenteur géomètre).
(3) Fournir les noms et qualités de signataires et est diffusé au propriétaire (membre(s), socié(s) représentant(s) qualifié(s) de l'autorité compétente).



CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : Saint-Christophe-du-Bois

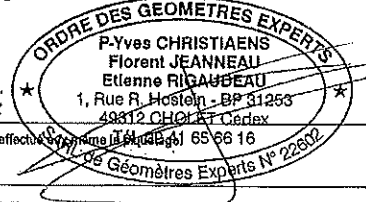
Section : AL
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2500
Date de l'édition : 29/08/2011
Support numérique :

Número d'ordre du document d'arpentage : 5222

Número d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 01/06/2011 par M. JEANNEAU géomètre à CHOLET.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A Cholel, le 29 août 2011

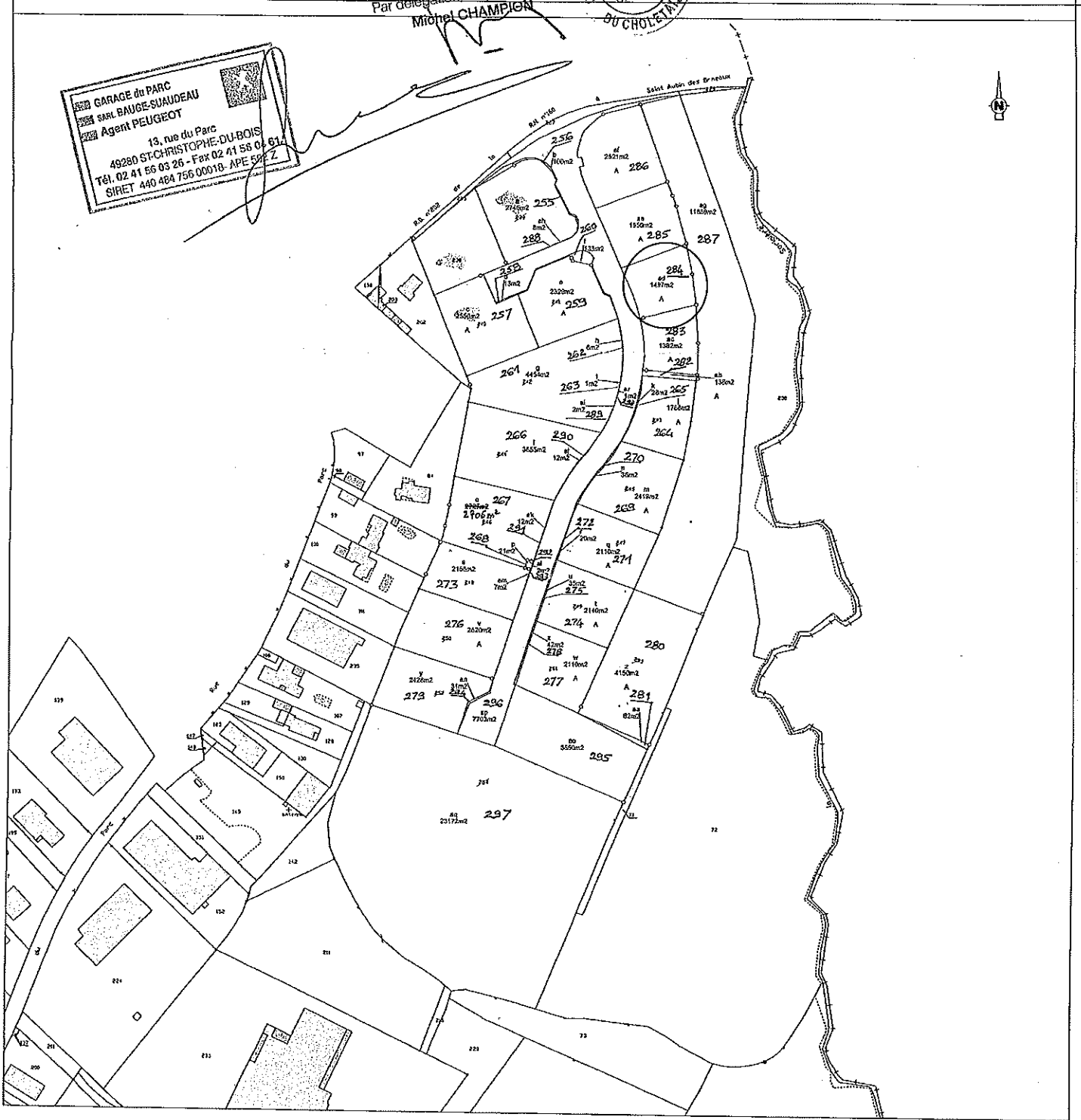
Document d'arpentage dressé par M. M. JEANNEAU Florent
à : Géomètre Expert à Cholet
Date : 29/08/2011
Signature :






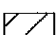
(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant ou qualité de l'unité immobilière).

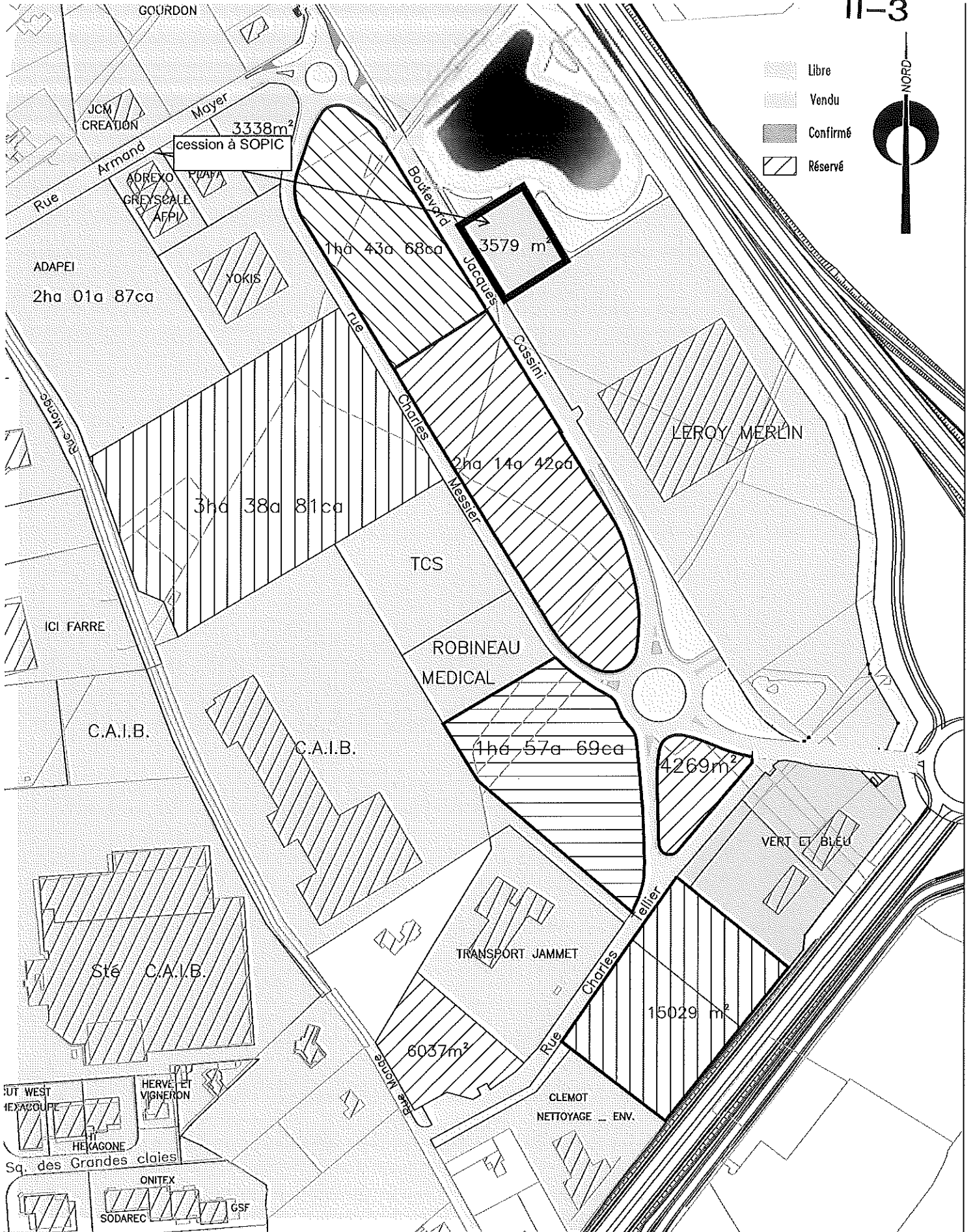
Le Président
Par déléation, le Vice Président
Michel CHAMPION
Avenue Gambetta
CHOLET
DU CHOLELAIS

GARAGE du PARC
SARL BAUGE-SUAUDEAU
Agent PEUGEOT
13, rue du Parc
49280 ST-CRISTOPHE-DU-BOIS
Tél. 02 41 56 03 26 - Fax 02 41 56 04 61
SIRET 440 484 756 00010 - APE 522 Z





-  Libre
-  Vendu
-  Confirmé
-  Réserve

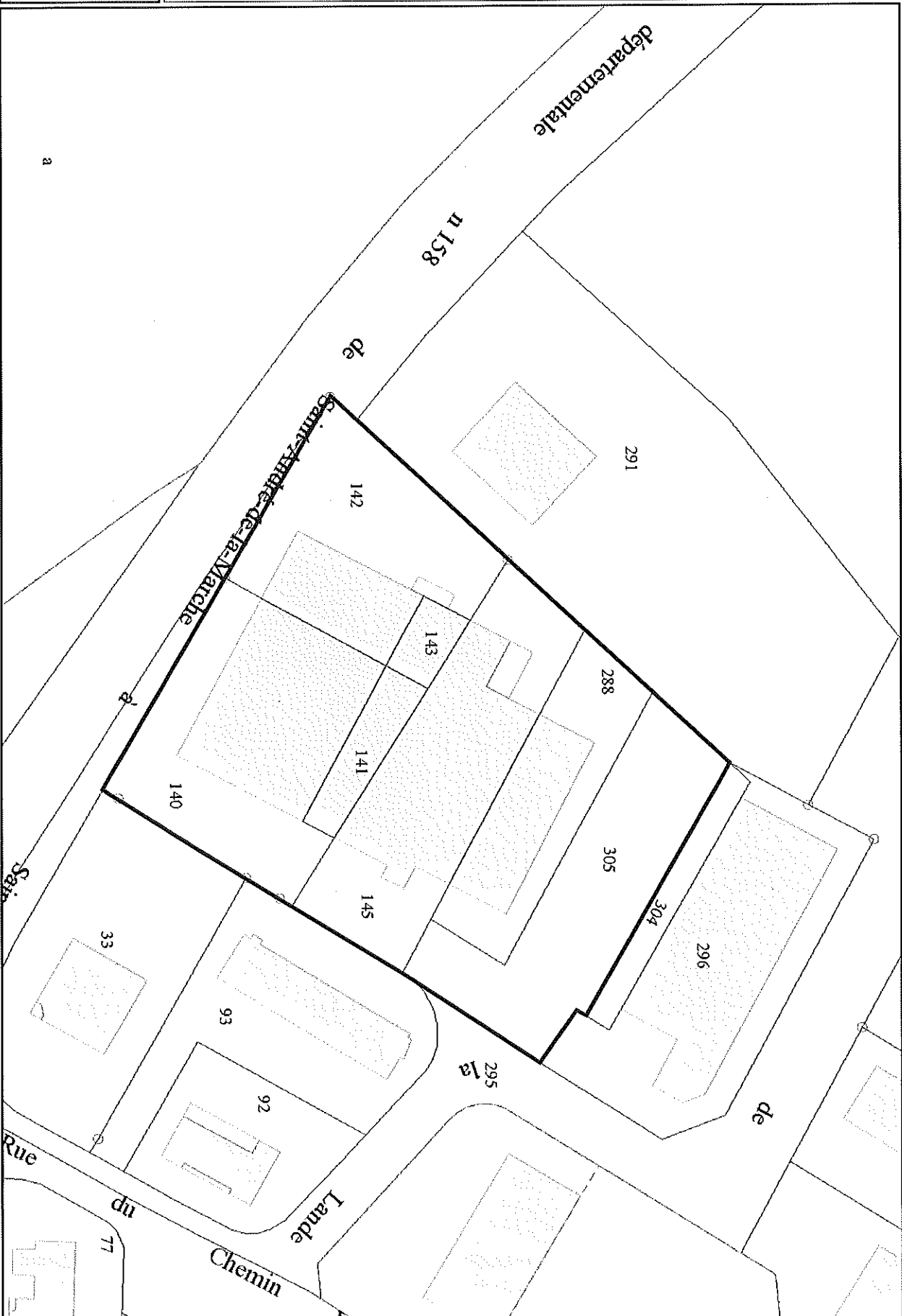
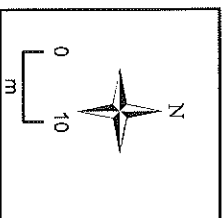
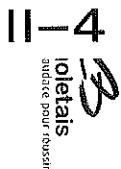


CORMIER 4 _ CHOLET
 PLAN DE DECOUPAGE

ECHELLE	1/2500
DESSINATEUR	D. SUHARD
DATE	12/2015
NOM DE FICHER AUCOCAD	Cormier_Déclé_projet_de_decoupage.dwg

Extrait cadastral

propriété concernée par le crédit-bail



1:1 039

Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

17/10/2016

MUSÉES DE CHOLET - DONNS DE L'ANNÉE 2016

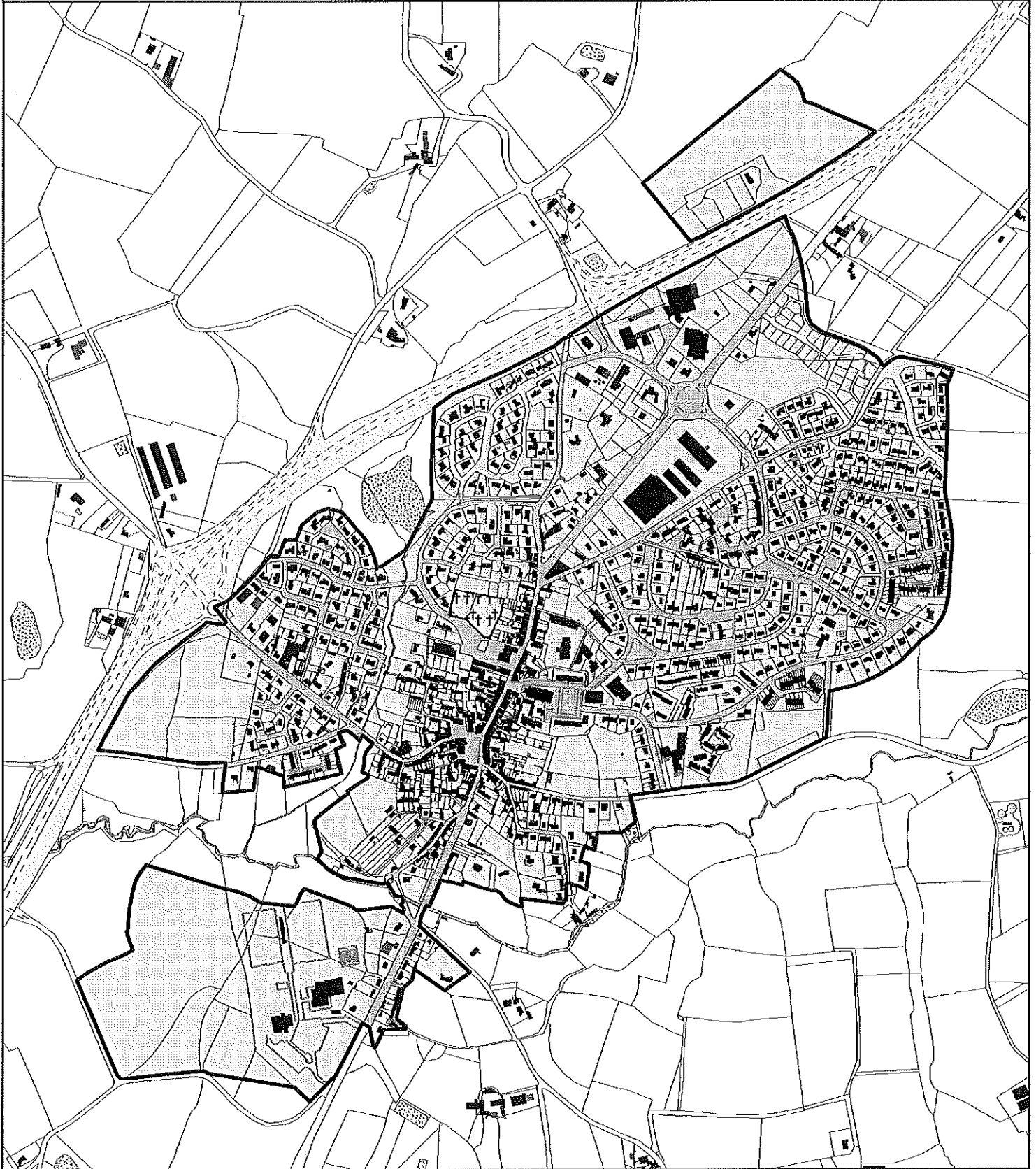
N° d'inventaire	Nom	Désignation
2016.001	Monique Jan	Une robe de baptême, une boîte de baptême, un manteau
2016.002	Jean-Hubert Hérault	Une presse à imprimer manuelle "Victoria "
2016.003	Association AAMTC	Revue L'illustration du 6 juin 1935 consacrée au Paquebot Normandie (mention de l'entreprise Turpault)
2016.004	Françoise Ledaire	Un cahier de couture
2016.005	Françoise Pineau	Vêtements de garçon années 2000-2010
2016.006	Thérèse Baron	Une robe de baptême 1850 et une matinée
2016.007	Bernard Richard	Dossier d'archives, photographies de mode et étiquettes sur la commercialisation du Sun Jeans (68 pièces)
2016.008	Odile Borne	Trois robes adulte, une tenue de baptême des années 1920, des accessoires écossais
2016.009	Claude Sallé (Mme)	Photographies anciennes enfants et adultes
2016.010	Chantal Rénoué	Vêtements d'enfant années 1970 et vêtements d'adulte de marques choletaises, 8 catalogues de ventes Catimini et Jean Bourget
2016.011	Claire Billaudel	Deux manteaux de femme
2016.013	Jacqueline Kraft	Une robe à pois Gaston Jaunet années 1980
2016.014	Julie Barreau	Trois vêtements de garçon New Man et Miniman
2016.015	Guy et Anne Meniscus	11 aquarelles sur la Libération de Cholet signées Grand Aigle et un autoportrait de De Roëck avec Paul Muller
2016.016	Marie-Thérèse Boistaud	Vêtements d'enfant anciens



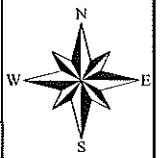
Le Choletais
L'audace pour réussir

Commune de TREMENTINES
Zonage d'assainissement collectif - année 2016

VI-4



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS Service Exploitation Eau et Assainissement Hôtel d'Agglomération Rue Saint-Bonaventure - BP 62111 - 49321 CHOLET CEDEX Tel : 02.44.09.25.45 - Fax : 02.44.09.25.48 cac@agglo-choletais.fr	
Auteur: N. Roland	Date: 17/11/2016
Nom: TRE_zonage_EU_2016	
0 200 400 600 800 Mètres	



1:10 000